

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle sur le territoire des villes de Montréal et Terrebonne

Numéro de dossier : 3211-02-285

Liste par ministère ou organisme

No.	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbrepages
1.	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Direction régionale de Lanaudière	Chantal Fafard et François Perron	2019-07-11	1
2.	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Direction à la métropole et aux affaires métropolitaines	Jean-François Marchand	2019-07-15	2
3.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides	Gilles Desgagnés	2019-07-04	3
4.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction générale de la métropole	Danielle Dubé	2019-07-12	3
5.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction de santé publique	Santi Sananikone et Élyse Brais	2023-02-20	5
6.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	DRSP de Montréal	Paul Nguyen Huu et Anne Pelletier	2023-02-20	2
7.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la	Direction régionale de l'analyse de Montréal et Laval	Marc-André Larose et Lionel	2022-09-27	4
8.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la	Direction générale du secteur Métropolitain et Sud	Étienne Drouin et Julie Bissonnette	2023-02-16	4
9.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction de l'hydrologie et de l'hydraulique	François Coderre, Adeline Bazoge, Peter Stevenson et Nathalie	2023-02-07	3
10.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la	Direction de la qualité des milieux aquatiques	Lise Boudreau et Marion	2022-07-15	5
11.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la	Direction de l'expertise en réduction des émissions de GES	Carl Dufour	2020-07-12	7

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Réparation des piles du pont Charles-De Gaulle entre Montréal et Terrebonne	
Initiateur de projet	MTQ	
Numéro de dossier	3211-02-285	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-02-26	
<p>Présentation du projet :</p> <p>Le pont Charles-De Gaulle, construit en 1965, est un axe routier important pour l'est de l'île de Montréal et pour les villes présentes sur la rive nord de la rivière des Prairies. Depuis une quinzaine d'années, plusieurs travaux ont été réalisés sur le pont Charles-De Gaulle et, depuis 2008, plusieurs inspections y ont été faites. Globalement, la présence de plusieurs défauts a été constatée sur les structures du pont comme la présence de fissures, l'éclatement et délaminages du béton ainsi que la perte d'enrobage des armatures et la corrosion de celles-ci. On note également la présence d'affouillements autour des fondations des dix piles immergées. Ainsi, deux grands groupes de travaux doivent être réalisés, soit des interventions sur les piles immergées et des interventions au niveau de la structure et du tablier du pont. La première catégorie d'intervention implique des activités dans la rivière des Prairies alors que la seconde correspond à des activités qui pourraient être réalisées depuis le tablier du pont.</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MAMH	
Direction ou secteur	Direction régionale de Lanaudière	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	14 - Lanaudière	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

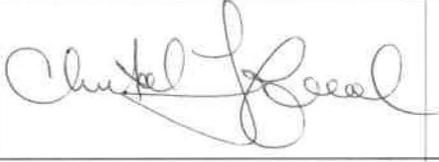
Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Chantal Fafard	Conseillère en aménagement du territoire		2019-07-11
François Perron	Directeur régional		2019-07-11

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Réparation des piles du pont Charles-De Gaulle entre Montréal et Terrebonne	
Initiateur de projet	MTQ	
Numéro de dossier	3211-02-285	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-02-26	
Présentation du projet : Le pont Charles-De Gaulle, construit en 1965, est un axe routier important pour l'est de l'île de Montréal et pour les villes présentes sur la rive nord de la rivière des Prairies. Depuis une quinzaine d'années, plusieurs travaux ont été réalisés sur le pont Charles-De Gaulle et, depuis 2008, plusieurs inspections y ont été faites. Globalement, la présence de plusieurs défauts a été constatée sur les structures du pont comme la présence de fissures, l'éclatement et délaminages du béton ainsi que la perte d'enrobage des armatures et la corrosion de celles-ci. On note également la présence d'affouillements autour des fondations des dix piles immergées. Ainsi, deux grands groupes de travaux doivent être réalisés, soit des interventions sur les piles immergées et des interventions au niveau de la structure et du tablier du pont. La première catégorie d'intervention implique des activités dans la rivière des Prairies alors que la seconde correspond à des activités qui pourraient être réalisées depuis le tablier du pont.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MAMH	
Direction ou secteur	Secrétariat à la région métropolitaine - Direction à la métropole et aux affaires métropolitaines	
Avis conjoint	Non	
Région	06 - Montréal	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

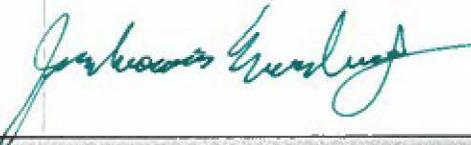
Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être reconsulté sur ce projet

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Jean-François Marchand, urbaniste	Conseiller		2019-07-15

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

<h2>2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires</h2>			
<p>Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?</p>			<p>Choisissez une réponse</p>
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte. Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte. Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte. 			
<p>Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?</p>			<p>Non, le projet est acceptable tel que présenté</p>
<p>Signature(s)</p>			
<p>Nom</p> <p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p>	<p>Titre</p> <p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p>	<p>Signature</p>	<p>Date</p> <p>Cliquez ici pour entrer une date.</p>
<p>Clause(s) particulière(s) :</p> <p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p>			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

<h2>3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet</h2>			
<p>Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?</p>			<p>Choisissez une réponse</p>
<p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p>			
<p>Signature(s)</p>			
<p>Nom</p> <p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p>	<p>Titre</p> <p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p>	<p>Signature</p>	<p>Date</p> <p>Cliquez ici pour entrer une date.</p>
<p>Clause(s) particulière(s)</p> <p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p>			

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Réparation des piles du pont Charles-De Gaulle entre Montréal et Terrebonne	
Initiateur de projet	MTQ	
Numéro de dossier	3211-02-285	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-02-26	
Présentation du projet : Le pont Charles-De Gaulle, construit en 1965, est un axe routier important pour l'est de l'Île de Montréal et pour les villes présentes sur la rive nord de la rivière des Prairies. Depuis une quinzaine d'années, plusieurs travaux ont été réalisés sur le pont Charles-De Gaulle et, depuis 2008, plusieurs inspections y ont été faites. Globalement, la présence de plusieurs défauts a été constatée sur les structures du pont comme la présence de fissures, l'éclatement et délaminages du béton ainsi que la perte d'enrobage des armatures et la corrosion de celles-ci. On note également la présence d'affouillements autour des fondations des dix piles immergées. Ainsi, deux grands groupes de travaux doivent être réalisés, soit des interventions sur les piles immergées et des interventions au niveau de la structure et du tablier du pont. La première catégorie d'intervention implique des activités dans la rivière des Prairies alors que la seconde correspond à des activités qui pourraient être réalisées depuis le tablier du pont.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la sécurité publique	
Direction ou secteur	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	14 - Lanaudière	
Région	06 - Montréal	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être reconsulté sur ce projet

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Gilles Desgagnés	Directeur régional		2019-07-04

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

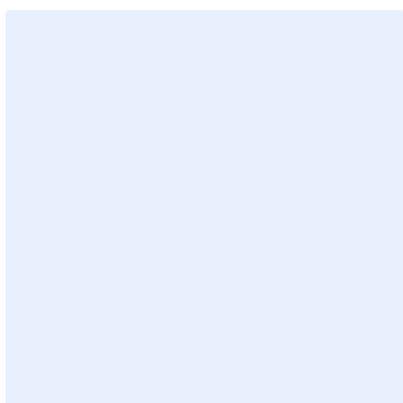
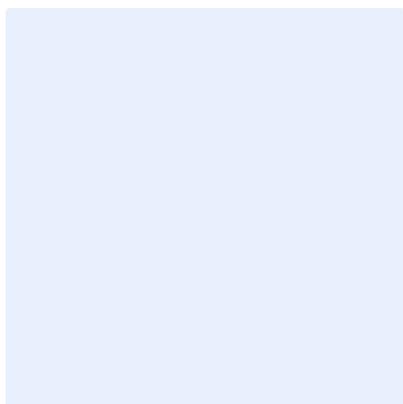
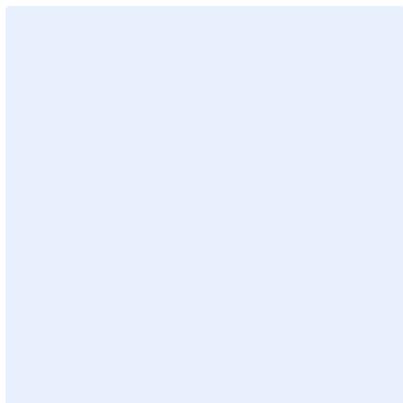
Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Réparation des piles du pont Charles-De Gaulle entre Montréal et Terrebonne	
Initiateur de projet	MTQ	
Numéro de dossier	3211-02-285	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-02-26	
<p>Présentation du projet :</p> <p>Le pont Charles-De Gaulle, construit en 1965, est un axe routier important pour l'est de l'Île de Montréal et pour les villes présentes sur la rive nord de la rivière des Prairies. Depuis une quinzaine d'années, plusieurs travaux ont été réalisés sur le pont Charles-De Gaulle et, depuis 2008, plusieurs inspections y ont été faites. Globalement, la présence de plusieurs défauts a été constatée sur les structures du pont comme la présence de fissures, l'éclatement et délaminages du béton ainsi que la perte d'enrobage des armatures et la corrosion de celles-ci. On note également la présence d'affouillements autour des fondations des dix piles immergées. Ainsi, deux grands groupes de travaux doivent être réalisés, soit des interventions sur les piles immergées et des interventions au niveau de la structure et du tablier du pont. La première catégorie d'intervention implique des activités dans la rivière des Prairies alors que la seconde correspond à des activités qui pourraient être réalisées depuis le tablier du pont.</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la Culture et des Communications	
Direction ou secteur	Direction générale de la métropole	
Avis conjoint	Direction de Laval, Laurentides et Lanaudière	
Région	06 - Montréal	
Région	14 - Lanaudière	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Danielle Dubé	Directrice générale		2019-07-12

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

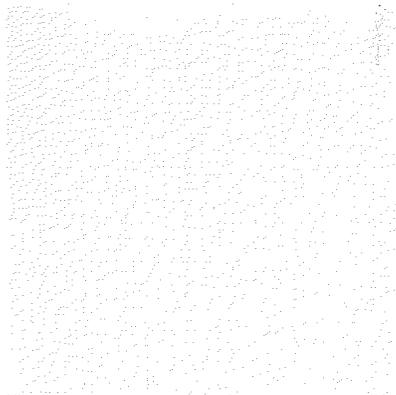
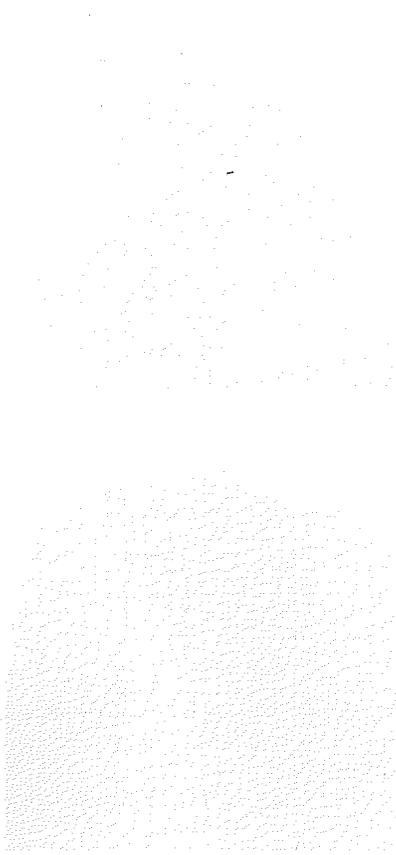
Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne	
Initiateur de projet	Ministère des Transports du Québec	
Numéro de dossier	3211-02-285	
Dépôt de l'étude d'impact	2014/02/01	
Présentation du projet : Le projet de réparation des piles du pont comprend un ensemble d'interventions ayant pour objectif d'assurer à court terme la sécurité des usagers de façon pérenne. En effet, l'utilisation du pont, ainsi que son âge, ont eu comme conséquence de dégrader la structure et de porter les ingénieurs qui ont inspecté la structure à conclure que des réparations étaient nécessaires considérant la dégradation observée. Ces derniers ont aussi indiqué qu'une approche de laisser-faire engendrerait une dégradation supplémentaire de la structure.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la Santé et des Services sociaux	
Direction ou secteur	Direction de santé publique	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	14 - Lanaudière	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être reconsulté sur ce projet		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Santi Sananikone	Agent de planification, de programmation et de recherche		2023/02/20
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #e0e0e0; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous

Justification :

Considérant que nos préoccupations de santé publique émises lors de l'avis de recevabilité en 2014 n'ont pas été pleinement répondues et que le promoteur a pris certains engagements, nous voulons nous assurer que les conditions ci-dessous seront respectées:

Climat sonore

Selon le document PR5.2 – Addenda – Réponses aux questions et commentaires du 1^{er} mai 2014 (Dessau, 2014, p.24), il est proposé d'élaborer un devis spécial concernant la gestion du bruit à l'étape de la préparation des plans et devis du projet. La principale exigence formulée à l'entrepreneur sera de préparer un programme de gestion du bruit avant de commencer les travaux. Ceci implique de réaliser des relevés sonores (d'au moins 24 heures) avant le début des travaux, à proximité des habitations les plus proches (par exemple sur la rue Caron et à la maison Adhémar-Dion sur le chemin St-Charles), d'évaluer par modélisation les niveaux sonores à proximité de ces habitations selon les phases de travaux, de proposer et de mettre en place des mesures d'atténuation le cas échéant. De plus, le promoteur propose d'implanter un suivi acoustique à l'aide de stations autonomes de mesure au début du chantier afin de suivre en temps réel les niveaux sonores et de gérer les plaintes formulées le cas échéant.

Il est indiqué dans le document PR6 - Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement réalisé par la firme Stantec (2020, p.24), que la principale source sonore dans ou à proximité de la zone d'étude locale est la circulation routière sur l'autoroute 40. Les résultats de la modélisation du climat sonore basée sur les données de circulation de l'année 2011 sur une période de 24 heures (LAeq24h) ont permis de déterminer que le niveau sonore LAeq24h produit par cette circulation routière varie entre 53 dBA (51 m) et 70 dBA (542 m), du centre ligne de la route.

Or, ces valeurs ne prennent pas en considération l'impact des travaux (activités du chantier) liés au projet. Seul le bruit de fond semble avoir été considéré. De plus, l'utilisation des données de circulation de 2011 nous semble caduque, surtout en contexte post-pandémie. Le ministère des Transports et la Mobilité durable (MTMD) possède-t-il des données de circulation plus à jour?

Ainsi, le promoteur est invité à :

- Mettre en œuvre son programme de gestion du bruit avant de commencer les travaux, impliquant des relevés sonores (d'au moins 24 heures) à proximité des habitations et d'implanter des mesures d'atténuation le cas échéant;
- Produire une nouvelle modélisation du climat sonore basée sur des données de circulation plus actualisées en tenant compte de l'impact des travaux liés au projet;
- Implanter un suivi acoustique à l'aide de stations autonomes de mesure au début du chantier.

Congestion routière

Considérant l'inquiétude démontrée par les citoyens présents lors de la séance d'information au sujet de l'impact du projet sur la circulation locale, le promoteur devrait préciser les mesures qu'il compte mettre en place afin d'atténuer les impacts négatifs sur la circulation.

Gestion des plaintes

Le promoteur devrait préciser les processus de réception et de gestion des plaintes et préoccupations des citoyens.

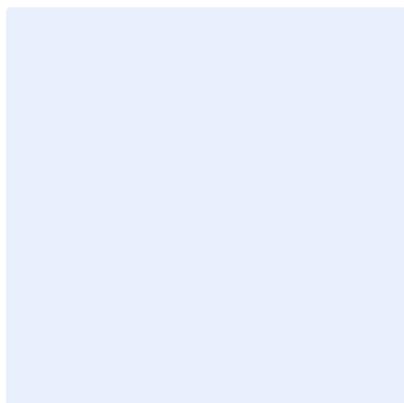
Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Santi Sananikone	Agent de planification, de programmation et de recherche		2023-02-20
Élyse Brais	Chef de l'administration des programmes de santé environnementale		2023-02-20

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

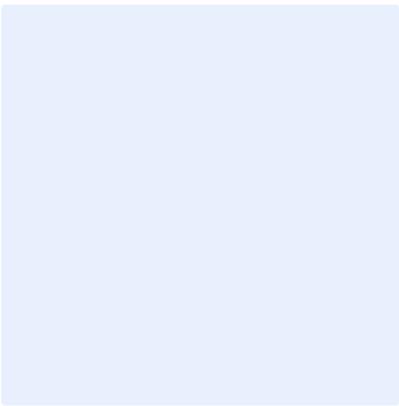
Titre de la figure



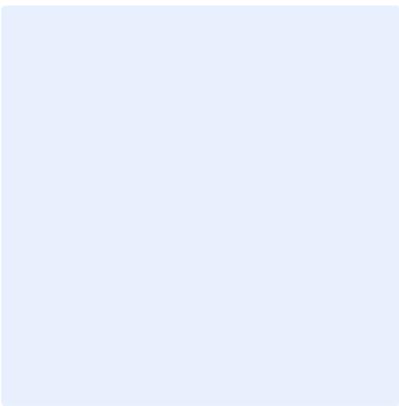
Titre de la figure



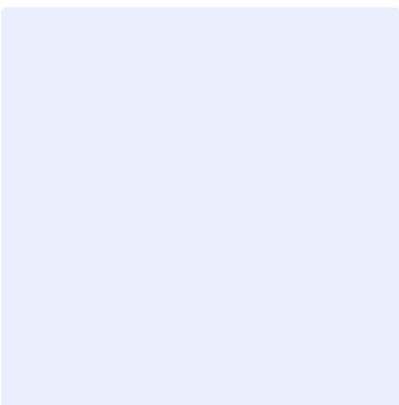
Titre de la figure



Titre de la figure



Titre de la figure



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne	
Initiateur de projet	Ministère des Transports du Québec	
Numéro de dossier	3211-02-285	
Dépôt de l'étude d'impact	2014/02/01	
Présentation du projet : Le projet de réparation des piles du pont comprend un ensemble d'interventions ayant pour objectif d'assurer à court terme la sécurité des usagers de façon pérenne. En effet, l'utilisation du pont, ainsi que son âge, ont eu comme conséquence de dégrader la structure et de porter les ingénieurs qui ont inspecté la structure à conclure que des réparations étaient nécessaires considérant la dégradation observée. Ces derniers ont aussi indiqué qu'une approche de laisser-faire engendrerait une dégradation supplémentaire de la structure.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la Santé et des Services sociaux	
Direction ou secteur	DRSP de Montréal	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	06 — Montréal	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les environnements biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté ?

Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous

Justification :

La section 5.2.5 du document PR6.

À la suite de l'absence de réponses satisfaisantes à la préoccupation énoncée dans l'avis de recevabilité de l'étude d'impact au sujet du climat sonore, la Direction régionale de santé publique de Montréal réitère l'importance de mettre en place un système de réception et de gestion des plaintes citoyennes par le ministère initiateur du projet, afin de diminuer l'impact environnemental et sur la santé de la population.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Paul Nguyen Huu	Agent de planification, de programmation et de recherche.		2023-02-20
Anne Pelletier	Cheffe de service- SEPVMU		2023-02-02
Clause(s) particulière(s) :			

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne	
Initiateur de projet	Ministère des Transports du Québec	
Numéro de dossier	3211-02-285	
Dépôt de l'étude d'impact	2014/02/01	
Présentation du projet : Assurer la sécurité des usagers et prolonger la durée de vie de l'ouvrage		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	
Direction ou secteur	Direction régionale de l'analyse de Montréal et Laval	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	06 - Montréal	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact			
Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.		Choisissez une réponse	
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable tel que présenté

Justification : Selon les champs de compétence, les lois et les règlements du Ministère, les impacts du projet sont acceptables tel que présentés.

Récapitulatif en **noir** des enjeux soulevés par notre DR précédemment : **En bleu, les réponses fournies par l'initiateur.**

Mise-à-jour du rapport écologique qui datait de 2013 et qui devait :

- Procéder à un inventaire floristique (et faunique) des MHH affectés par les travaux en précisant les zones hydriques affectées et d'autre part, en précisant l'emplacement de ces milieux dans les aires de travail;
- L'inventaire de la flore aquatique près et sous le pont. Une attention particulière devra être apportée aux MHH adjacents au pont, surtout sur la rive gauche et en aval en raison des marais et des prairies humides qui s'y trouvent.
 - Le document de caractérisation et de délimitation des milieux humides et des herbiers aquatiques nommé : « 19-1400-5 RF Charles-De-Gaulle 20201208_el » a été produit conséquemment à notre demande.
 - À la suite de la réception du rapport ainsi que de la confirmation du scénario d'empiérement, l'initiateur a précisé que les travaux n'empièteront sur aucun milieu humide de façon permanente.
 - Les Figures 1 et 2 présentées au document « Cartes scénario enrochement révisé » montrent l'emplacement des ouvrages temporaires et permanents au lieu du pont Charles-De-Gaulle. Les superficies d'empiètement y sont aussi présentées. Seule la jetée de pierres nord empiètera sur des milieux humides. Cette jetée impactera 40m² d'un herbier

- aquatique identifié H1, 105m² de l'herbier H2 et 12 m² de l'herbier H3. Le positionnement de la jetée en amont du pont permet de réduire les empiètements temporaires et constitue donc une mesure d'évitement.
- Différentes mesures d'atténuation sont prévues au tableau de suivi des engagements. Voir document intitulé « 23-06-2022_Tableau 23-Synthèse de l'analyse des impacts environnementaux ».
 - Le Ministère propose aussi la mise en place de pierres de rivière de calibre inférieur au-dessus des empierrements de protection afin de bonifier l'habitat du poisson et ainsi atténuer les impacts potentiels de la mise en place de ces enrochements comme cela a été fait au pont Le Gardeur situé plus en aval. L'aménagement de récifs artificiels d'un calibre 80-250mm est proposé afin d'améliorer l'hétérogénéité des habitats disponibles dans le secteur. Il est important de mentionner qu'un projet de suivi est en cours avec le MFFP afin de documenter ces aménagements. Elle constitue donc aussi une mesure d'atténuation permettant de réduire les pertes d'habitats associées aux travaux.
 - A priori, l'ensemble des empierrements de protection pourrait être bonifié pour y aménager des récifs artificiels. Des discussions supplémentaires avec le MFFP et le MPO seront nécessaires afin d'évaluer la pertinence des aménagements sur chacune des piles.
 - À noter que le MTQ a également confié un mandat qui permettra d'évaluer la possibilité de réaliser d'autres aménagements fauniques à même le projet Charles-De-Gaulle afin de compenser des pertes d'habitat du poisson engendrées par d'autres projets.
 - En fonction des discussions tenues avec le MPO et le MFFP, les superficies d'empiètements pourront être ajustées à l'étape de la demande d'autorisation ministérielle découlant du décret et le MTQ pourra proposer une compensation financière, le cas échéant, ou la réalisation d'un projet de compensation pour lequel la recherche de site est en cours.
 - L'initiateur a fourni les informations nécessaires à une estimation préliminaire au calcul de la contribution financière, selon la formule présentée à l'article 6 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*. Voir document « outil-estimation-calcul-contribution-financière-atteinte-milieux-humides-hydriques ».
 - La compensation s'élèverait 696 600,40\$ pour les 3830 m² d'empiètement permanent en littoral au niveau des piles 3 à 12.
 - REMISE EN ÉTAT DES LIEUX :
 - L'entrepreneur s'engage à remettre en état le sol ainsi que restaurer le couvert végétal de toutes les surfaces perturbées en MHH au plus tard **un an** après la fin des travaux.
 - Les mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments demeureront en place jusqu'à la remise en état afin de capter tout matériau érodé;
 - La remise en état du sol sera réalisée avec les matériaux excavés ou, lorsque cela est impossible, avec des matériaux de remplacement de même nature;
 - La topographie originale du site devra être reproduite le plus possible et la partie organique sera remise sur le dessus du profil;
 - Si le littoral est remanié, sa remise en état se fera à l'aide du substrat d'origine et si celui-ci est composé exclusivement de particules de moins de 5mm, un matériau d'empierrement approuvé par le surveillant sera utilisé;
 - Lors de la remise en état du lit du cours d'eau et des extrémités d'un ouvrage sur radier, un canal préférentiel (en « V ») sera conservé pour centrer l'écoulement de l'eau en étiage. Le point bas du canal sera nivelé avec le lit naturel du cours d'eau;
 - La revégétalisation sera réalisée sur toute surface exondée dont le couvert végétal a été retiré ou le sol a été décapé.
 - Celle-ci sera réalisée en utilisant des espèces appartenant aux mêmes strates (herbacés et/ou arbustes et/ou arbres) que celles affectées par les travaux;
 - Les espèces choisies devront être adaptées au milieu, idéalement indigènes et ne pas appartenir à une EFEE;
 - Le taux de survie du couvert végétal devra être de 80% après un an.
 - En complément, l'entrepreneur procédera au démantèlement et à la restauration de tous les sites temporaires utilisés à l'extérieur de l'emprise. Voir document « protection de l'environnement section 17.3 » afin de connaître les exigences que l'entrepreneur devra respecter.
 - L'inventaire des espèces à statut susceptible de se retrouver dans les aires de travail, notamment la carmantine d'Amérique (*Justicia americana*) qui pourrait avoir colonisé des secteurs encore plus près du pont.
 - Plusieurs colonies de carmantine d'Amérique (*Justicia americana*) se retrouve dans l'herbier aquatique H1. Celles-ci se retrouvent cependant à l'extérieur (à plus de 100m) de la zone d'empiètement temporaire de 40m² de la jetée.
 - La mise à jour devra contenir les formulaires de l'Annexe 5 du document « identification et délimitation des milieux humides du Québec » du Ministère.
 - Les formulaires ont été fournis.

Empiètement :

- Fournir la localisation des empiètements en MHH;
- Fournir une illustration comprenant les aires de travail avec les MHH qui s'y trouvent. La délimitation de la ligne des eaux hautes, des rives et des ZI doit également être illustrées.
 - Voir document « 23-06-2022_Figure 1 et 2 ».

Impact :

- Préciser les impacts et mesures d'atténuation qui seront pris à l'égard de la dispersion des MES sur les MHH en aval du pont.

Le tableau 1 du document « 23-06-2022_Réponses » fourni par l'initiateur précise les superficies temporaires et permanentes des empierrements dans les divers milieux (Littoral, rive, plaine inondable, MHH, habitat faunique et herbiers aquatiques affectés). Les pertes permanentes seront de l'ordre de 3 830 m² dans le littoral pour les piles 3 à 12 du pont. Au niveau des piles 1, 2, 13, 14 et 15, aucune mise en place de palplanches ni de tapis d'enrochement permanent n'est prévue.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de minimiser les impacts sur le littoral de la rivière, un seul aménagement de quais et de jetées est autorisé à chacune des rives du pont, par année, pour toute la durée du contrat.

Une estacade flottante de rouleaux absorbants d'au moins 125mm de diamètre sera installée en travers des cours d'eau identifiés aux plans, en aval du chantier, du début jusqu'à la fin des travaux de terrassement et de drainage. Un entretien régulier de celle-ci sera réalisé par l'entrepreneur afin de maintenir sa fonction et son efficacité.

Contrôle de l'érosion et des sédiments

- Protection des surfaces exposées :
 - Le paillage, l'ensemencement ou l'engazonnement, le revêtement de protection en pierre, le matelas anti-érosion, la membrane ou la bâche seront utilisés pour stabiliser les talus vulnérables à l'érosion et susceptibles de produire des sédiments. Si du ravinement est détecté sur les surfaces stabilisées, l'entrepreneur utilisera des mesures supplémentaires dès la constatation des dommages.
 - Tout amoncellement temporaire de matériaux non consolidés, tel que la terre, localisé à moins de 30m d'un cours d'eau ou d'un milieu humide sera protégé à l'aide d'une mesure de stabilisation temporaire des talus afin d'éviter le transport de sédiments vers ces milieux.
- Contrôle du ruissellement :
 - Berme de dissipation d'énergie :
 - Un seuil sera utilisé pour la ralentir la vitesse de l'eau et limiter l'érosion. Elle sera constituée de pierres de calibre 200-300mm ou plus selon les vitesses d'écoulement des eaux.
 - Déviation des eaux de ruissellement :
 - Les fosses, les fossés de déviation de crête et ceux déjà existants ainsi que les autres dispositifs temporaires bordant les limites du chantier qui permettent de dévier les eaux provenant de l'extérieur du chantier seront aménagés et stabilisés avant les travaux de terrassement.
- Contrôle des sédiments :
 - Barrière à sédiments :
 - Le filtre en ballot de paille, la barrière à sédiments munie d'un géotextile et le boudin de rétention sédimentaire seront utilisés pour retenir les sédiments de façon temporaire sur le chantier.
 - La mise en place de ces dispositifs en travers du cours d'eau sera interdite.
 - Rideau de turbidité :
 - Un rideau de turbidité sera mis en place afin de confiner les matières en suspension. L'entrepreneur sélectionnera un rideau dont l'ouverture de filtration de la membrane correspond à la dimension des particules présentes au chantier et en fonction du courant du cours d'eau.
- Dispositifs de décantation :
 - Trappe à sédiments avec berme :
 - Elles seront aménagées et seront nettoyées lorsqu'elles seront remplies à 50%. Elles seront aussi nettoyées lors de la fermeture temporaire prolongée du chantier. Un nettoyage préventif sera réalisé lors d'une alerte météorologique annonçant de fortes pluies.
 - Poche de décantation :
 - Elle sera utilisée comme traitement primaire ou secondaire de décantation des sédiments, selon la quantité d'eau à gérer et les méthodes choisies par l'entrepreneur.
 - Bassin de sédimentation :
 - Des bassins de sédimentation seront aménagés en fonction du volume d'eau maximal estimé. Ils seront localisés à l'intérieur de la limite des travaux. Ils ne pourront être dans le littoral ou sur les rives ainsi que dans un MH.
 - Ils seront nettoyés lorsqu'ils seront remplis à 50%. Les sédiments seront retirés et disposés hors des milieux aquatiques, humides et riverains. Ils seront aussi nettoyés lors de la fermeture temporaire prolongée du chantier. Un nettoyage préventif sera réalisé lors d'une alerte météorologique annonçant de fortes pluies.

L'initiateur a donc répondu convenablement à tous les enjeux/préoccupations soulevés par notre direction régionale lors de l'avis de recevabilité.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marc-André Larose	Biologiste, analyste milieux naturels		2022-09-19
Lionel Laramée	Chimiste, Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal et de Laval		2022-09-27

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne	
Initiateur de projet	Ministère des Transports du Québec	
Numéro de dossier	3211-02-285	
Dépôt de l'étude d'impact	2014/02/01	
Présentation du projet : Le projet de réparation des piles du pont comprend un ensemble d'interventions ayant pour objectif d'assurer à court terme la sécurité des usagers de façon pérenne. En effet, l'utilisation du pont, ainsi que son âge, ont eu comme conséquence de dégrader la structure et de porter les ingénieurs qui ont inspecté la structure à conclure que des réparations étaient nécessaires considérant la dégradation observée. Ces derniers ont aussi indiqué qu'une approche de laisser-faire engendrerait une dégradation supplémentaire de la structure.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	06 - Montréal	
Numéro de référence	3211-02-285	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	Choisissez une réponse		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
Avis 2014 et 2019 <ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; height: 20px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; height: 20px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

<p>Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?</p>	<p>Choisissez une réponse</p>												
<p>Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?</p> <p>Avis 2014 et 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thématiques abordées : • Référence à l'addenda : • Texte du commentaire : 													
<p>Signature(s)</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Nom</th> <th style="width: 25%;">Titre</th> <th style="width: 25%;">Signature</th> <th style="width: 25%;">Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Cliquez ici pour entrer du texte.</td> <td> Cliquez ici pour entrer du texte.</td> <td style="background-color: #e0e0e0;"></td> <td> Cliquez ici pour entrer une date.</td> </tr> <tr> <td> Cliquez ici pour entrer du texte.</td> <td> Cliquez ici pour entrer du texte.</td> <td style="background-color: #e0e0e0;"></td> <td> Cliquez ici pour entrer une date.</td> </tr> </tbody> </table>		Nom	Titre	Signature	Date	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Nom	Titre	Signature	Date										
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.										
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.										
<p>Clause(s) particulière(s) :</p>													

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

<p>Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?</p>	<p>Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous</p>
<p>Justification : La nouvelle version du projet déposé par l'initiateur permet de réduire considérablement les impacts à long terme sur la faune et les habitats fauniques, notamment l'habitat du poisson dont les modifications permanentes sont en grande partie éliminées. Certains éléments du projet doivent toutefois être ajustés afin d'atténuer les impacts résiduels et assurer l'efficacité des mesures d'atténuation prévues au projet.</p> <p>Enjeux : Habitat du poisson</p> <p>Enrochement</p> <p>Dans le document de mise à jour de 2020, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) s'est engagé à recouvrir les enrochements avec une couche de pierre de rivière de calibre 80-250 mm en surface. Ce calibre de pierre permet de reproduire davantage des conditions naturelles de l'habitat du poisson. Cette couche n'est toutefois présente sur aucune coupe type transmise en 2022 et n'est pas suffisamment décrite pour permettre de valider son aménagement. L'objectif de cette couche n'est pas de compenser des pertes, mais d'atténuer l'impact de l'enrochement. Ainsi il est attendu que cette couche ne soit pas en surplus de l'enrochement prévu, mais y soit intégrée afin qu'elle soit en continuité avec le niveau actuel du littoral et évite les changements hydrauliques de l'habitat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cet élément devra être clarifié pour les piles 4 à 11 et le substrat 80-250 mm devra être ajouté aux plans. 	

- Pour les piles 3 et 12, selon l'étude hydraulique, l'enrochement n'est pas requis d'un point de vue géotechnique, mais seulement utilisé pour combler l'excavation nécessaire aux travaux. Il serait donc pertinent de permettre le rétablissement du substrat d'origine en retirant un 100 mm d'épaisseur à l'enrochement pour faciliter la déposition d'un substrat naturel par la rivière.

Ouvrages temporaires

L'herbier présent en rive gauche est important pour maintenir l'habitat d'espèce de nombreuses espèces dont le méné d'herbe. Le temps de présence d'une jetée sur un herbier exerce une influence sur la reprise de l'herbier. Plus la présence et l'utilisation sont longues, plus il y a compaction, enfoncement des pierres dans le substrat naturel et détérioration des parties souterraines des plantes. L'empiètement sur les herbiers est essentiellement nécessaire pour les travaux à la pile 13.

- Le calendrier détaillé des travaux devra prévoir un retrait aussi rapide que possible de la portion de jetée empiétant dans l'herbier lorsque les travaux spécifiques à la pile 13 seront terminés. Les travaux devraient être planifiés de manière qu'une seule jetée soit utilisée à cet endroit.
- En plus du suivi de la reprise de l'herbier prévu par l'initiateur, un suivi de la bathymétrie et du substrat au site des jetées devra être réalisé avant (portrait initial) et après le retrait final des jetées pour valider l'efficacité de la remise en état des habitats du poisson.

Dates de travaux

Les différents documents récents liés au projet (devis, documents de réponses et document complémentaires) manquent de constance dans les dates évoquées pour les travaux possibles dans l'habitat du poisson. À ce jour, la position du ministère est d'autoriser les travaux dans l'habitat du poisson entre le 1er août et le 1er mars. Les travaux pourraient débuter plus tôt si l'habitat est exondé au moment de réaliser les travaux (étiage). Un avis à cet effet avait été transmis en 2020.

Empiètement

Comme présenté actuellement, les travaux d'enrochement n'engendreraient pas de modifications significatives de l'habitat du poisson justifiant des compensations. Toutefois la réparation des piles engendrera une perte nette de 96 m². Comme évoqué par le MTMD, ces pertes peuvent être jointes aux compensations toujours en suspens du pont Le Gardeur. Un projet visant la restauration de l'habitat par le retrait du remblai présent sous le pont du côté de Terrebonne serait une avenue intéressante pour ces compensations et pourrait être réalisé à même les activités de remise en état prévues dans le cadre du chantier.

Mulettes

Aucun inventaire de mulettes n'a été réalisé dans le cadre de l'étude d'impact ou d'autres projets dans le secteur. Bien que cela ne soit pas un enjeu qui avait été identifié en 2014, de meilleures connaissances sont maintenant disponibles sur les espèces présentes dans la rivière des Prairies et la rivière des Mille-Îles. La leptodée fragile, la potamille ailée et l'obovarie olivâtre (espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables) ont été détectées à proximité du projet. Avant la mise en place des jetées, il est recommandé de procéder à une recherche et au déplacement des mulettes présentes dans l'aire d'empiètement.

Protection des aménagements du ruisseau de Feu

Bien que les chemins d'accès existants soient utilisés et que le devis interdise les installations et accès de chantier temporaires en milieux humides, il est à noter que le milieu de prairie de part et d'autre du pont du côté de Terrebonne est partie intégrante de l'aménagement du ruisseau de Feu. Il sert d'habitat notamment à l'avifaune et sert également de bande tampon essentielle au maintien de l'habitat du petit blongios (vulnérable) qui est très sensible au dérangement que pourrait engendrer le chantier. La conservation de cette prairie est donc essentielle, aucun ouvrage n'y sera permis.

Également, un étang aménagé à l'ouest du pont est connecté au fossé longeant l'emprise du pont jusqu'à la rivière des Prairies. Ce fossé est partie intégrante de l'aménagement et constitue le principal point d'accès pour le poisson aux aménagements à l'ouest. La protection des cours d'eau prévue aux devis devra également s'appliquer à ce fossé, notamment la protection contre l'émission de sédiments. Aucun rejet en provenance des systèmes de traitement des eaux pompées en cours de chantier ne devra y être déversé.

Oiseaux

Faucon

Le devis 185 (section 11.1) mentionne une période de protection de la nidification du faucon pèlerin allant du 15 avril au 15 août. Or, comme prévu aux documents d'étude d'impact (mesure d'atténuation B6) cette période débute plutôt le 15 mars. Cette date est mieux adaptée à la biologie du faucon et aux observations de nidification de plus en plus hâtives des dernières années pour cette espèce. Il est toutefois à noter que la période de nidification pourrait se terminer plus tôt que le 15 août, mais des observations concluantes par un spécialiste devront confirmer la fin de la nidification et l'abandon du nid par les jeunes afin de valider un début de travaux plus hâtif.

Hirondelles à front blanc

L'exclusion au devis 185 (section 11.2) des travaux dans la zone de nidification des hirondelles à front blanc ne semble viser que les travaux de réparation du pont. Or, la zone de nidification est située dans la zone propice pour l'installation des équipements d'organisation de chantier, de stockage des matériaux et de circulation de la machinerie et des travailleurs. Ces éléments sont également susceptibles de déranger la nidification et d'engendrer un échec de celle-ci, ce qui va à l'encontre des lois et règlements fédéraux et provinciaux protégeant les oiseaux migrateurs. Les restrictions du devis 185 devront donc être élargies à l'ensemble des aspects des travaux et chantiers à venir. Aucune activité susceptible de déranger les hirondelles en nidification ne doit être entreprise.

Couleuvres

Les mesures d'atténuation des impacts pour les couleuvres devraient être bonifiées afin d'assurer leur efficacité. Les clôtures d'exclusion prévue au niveau du chantier du côté de Montréal devront être en place avant le début de l'opération de capture et de relocalisation des couleuvres et être entretenues et effectives tout au long du chantier. La neige en hiver rabat souvent ces clôtures et il est important d'assurer un entretien au printemps, dès la fonte des neiges.

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Etienne Drouin	Biologiste		2023-02-14
Julie Bissonnette	Sous-ministre adjointe à la faune et aux parcs		2023-02-16

Clause(s) particulière(s) :

Commentaires sur la synthèse des impacts (tableau)

Les activités de remise en état à la fin du chantier, comme le retrait des jetées et restauration du profil du littoral ainsi que la remise en état de la végétation riveraine et aquatique, ont été vues comme des impacts positifs du projet. Or, l'objectif étant de ramener le milieu à son état d'origine avant le chantier, il n'y a pas d'impact positif à ce niveau. Cela devrait plutôt être traité comme une mesure d'atténuation des impacts liés aux ouvrages temporaires. Il est d'ailleurs à noter que le MTMD s'est engagé à faire un suivi de la reprise des herbiers et, s'il y a lieu, d'appliquer les correctifs nécessaires pour assurer le retour du milieu à son état d'origine. Cet engagement est un élément important contribuant à la réduction des impacts négatifs potentiels sur l'habitat du poisson.

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne	
Initiateur de projet	Ministère des Transports du Québec	
Numéro de dossier	3211-02-285	
Dépôt de l'étude d'impact	2014/02/01	
Présentation du projet : Le projet de réparation des piles du pont comprend un ensemble d'interventions ayant pour objectif d'assurer à court terme la sécurité des usagers de façon pérenne. En effet, l'utilisation du pont, ainsi que son âge, ont eu comme conséquence de dégrader la structure et de porter les ingénieurs qui ont inspecté la structure à conclure que des réparations étaient nécessaires considérant la dégradation observée. Ces derniers ont aussi indiqué qu'une approche de laisser-faire engendrerait une dégradation supplémentaire de la structure.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	
Direction ou secteur	Direction de l'hydrologie et de l'hydraulique (DHH)	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	03 - Capitale-Nationale	
Numéro de référence	3211-02-285	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	Choisissez une réponse		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> Thématiques abordées : Référence à l'étude d'impact : Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; height: 20px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<div style="background-color: #D9E1F2; height: 20px; width: 100%;"></div>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisissez une réponse		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"> • Thématiques abordées : • Référence à l'addenda : • Texte du commentaire : 			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous
Justification : Suite à l'analyse de la documentation fournie, la DHH est d'avis que le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention de certaines précisions.	
En effet, l'initiateur mentionne que pour la réparation du pont, les batardeaux et les jetées utilisés seront à l'élévation du niveau des hautes eaux maximales annuelles moyennes de la rivière des Prairies pouvant survenir durant les travaux.	
Il doit toutefois caractériser l'impact de telles structures à l'aide de simulations hydrauliques. L'objectif est de s'assurer que les ouvrages temporaires proposés ne provoquent pas d'inondations en périodes de crues avec le rehaussement du niveau d'eau supplémentaire engendré par la restriction de l'écoulement.	
S'il est démontré que les ouvrages temporaires peuvent avoir des impacts significatifs lors de crues probables durant les travaux, le concept de batardeaux et de jetées doit être revu ou optimisé, des plans révisés doivent être fournis, et un plan de mesures d'urgence doit être élaboré si nécessaire.	
Signature(s)	

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Peter Stevenson

Directeur général par intérim



2023-02-02

Nom	Titre	Signature	Date
François Coderre	Ingénieur (#OIQ : 5008521)		2023-01-27
Adeline Bazoge	Directrice		2023-01-27
Nathalie Campeau	Sous-ministre adjointe		Cliquez ici pour entrer une date. 2023-02-07

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Réparation des piles du pont Charles-De Gaulle entre Montréal et Terrebonne	
Initiateur de projet	MTQ	
Numéro de dossier	3211-02-285	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-02-26	
<p>Présentation du projet :</p> <p>Le pont Charles-De Gaulle, construit en 1965, est un axe routier important pour l'est de l'Île de Montréal et pour les villes présentes sur la rive nord de la rivière des Prairies. Depuis une quinzaine d'années, plusieurs travaux ont été réalisés sur le pont Charles-De Gaulle et, depuis 2008, plusieurs inspections y ont été faites. Globalement, la présence de plusieurs défauts a été constatée sur les structures du pont comme la présence de fissures, l'éclatement et délaminages du béton ainsi que la perte d'enrobage des armatures et la corrosion de celles-ci. On note également la présence d'affouillements autour des fondations des dix piles immergées. Ainsi, deux grands groupes de travaux doivent être réalisés, soit des interventions sur les piles immergées et des interventions au niveau de la structure et du tablier du pont. La première catégorie d'intervention implique des activités dans la rivière des Prairies alors que la seconde correspond à des activités qui pourraient être réalisées depuis le tablier du pont.</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MELCC	
Direction ou secteur	Direction de la qualité des milieux aquatiques	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	03 - Capitale Nationale	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est non-recevable et je serai reconsulté sur sa recevabilité

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Cet avis porte le numéro DQMA-17013

- Thématiques abordées : Excavation de sédiments autour des piles
- Référence à l'étude d'impact : QC-20 de l'Addenda 1 et QC-4 de l'Addenda 2
- Texte du commentaire : L'initiateur indique que la profondeur d'excavation requise pour la réparation des piles ne sera connue que lorsque les batardeaux seront mis en place et que l'aire de travail sera asséchée. Selon la profondeur d'excavation qui sera requise, des sédiments fins se trouvant sous la couche graveleuse pourraient être retirés de l'eau. L'initiateur estime que le volume total de matériaux à excaver pour la réparation des piles sera d'environ 1 364 m³, dont la majorité (1 000 m³) est de nature grossière (pierres, débris, sable). Le volume de sédiments fins qu'il faudra excaver est estimé à environ 360 m³. L'initiateur indique que les sédiments excavés seront entreposés temporairement dans des conteneurs étanches en vue d'être échantillonnés et analysés pour en déterminer le mode de gestion. Il indique que les sédiments seront réutilisés pour le remblai des piles si les teneurs mesurées le permettent selon la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

L'entreposage temporaire des sédiments avant leur analyse peut entraîner une dilution de la contamination éventuelle et rendre difficile la distinction entre les sédiments contaminés et les sédiments non contaminés. Nous recommandons de caractériser les sédiments avant les travaux afin, notamment, de repérer les zones les plus contaminées et d'être en mesure de gérer les sédiments selon leur classe de qualité, celle-ci pouvant différer d'une zone à l'autre du site à l'étude. La raison pour laquelle les sédiments ne peuvent être caractérisés avant leur excavation n'apparaît pas clairement. L'initiateur doit expliquer clairement pourquoi il n'est pas possible de caractériser les sédiments qui se trouvent sous la couche graveleuse avant leur excavation.

Dans le cas où la qualité physicochimique des sédiments ne serait pas connue avant leur excavation, il convient d'accroître la surveillance de la qualité de l'eau lors des travaux d'excavation afin de limiter au minimum la remise en suspension des sédiments qui pourraient être contaminés et d'éviter leur dispersion en aval des travaux (voir le commentaire à la thématique Programme de surveillance et de suivi environnementaux, plus bas).

Étant donné que les sédiments contaminés doivent être gérés en milieu terrestre selon la Politique de protection et de réhabilitation des terrains contaminés, nous recommandons que nos collègues de la Direction du programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés (section lieux contaminés) soient consultés à ce sujet.

- Thématiques abordées : Programme de surveillance et de suivi environnementaux
- Référence à l'étude d'impact : QC-47 de l'Addenda 1 et QC-11 de l'Addenda 2
- Texte du commentaire : Dans le cas où la qualité physicochimique des sédiments ne serait pas connue avant leur excavation (voir le commentaire à la thématique Excavation des sédiments autour des piles, plus haut), nous recommandons que l'initiateur s'engage à suivre les MES en continu (à l'aide d'un turbidimètre ou d'un capteur optique fixe) durant toute la durée des travaux d'excavation des sédiments afin de s'assurer que les méthodes de travail n'engendrent pas d'augmentation de MES au-delà des seuils recommandés.

- Thématiques abordées : Gestion des eaux pompées
- Référence à l'étude d'impact : QC-5 de l'Addenda 2
- Texte du commentaire : L'initiateur précise que les bassins de sédimentation qui recevront les eaux pompées des batardeaux, du côté de Terrebonne (piles 13 et 14), seront aménagés soit sur des barges, soit dans la zone d'entreposage située près de la rive. Les eaux seront par la suite pompées des bassins de sédimentation et rejetées dans un secteur végétalisé de la rive, à une distance d'au moins 5 mètres de la ligne des hautes eaux.

Comme il l'a précisé pour le rejet du côté de Montréal, l'initiateur devra préciser comment sera effectué, du côté de Terrebonne, le contrôle de la qualité de l'eau qui sera retournée à la rivière, notamment en ce qui concerne la teneur en matières en suspension.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Lise Boudreau	Analyste des impacts sur le milieu aquatiques		2019-07-11
pour : Caroline Boiteau	Directrice de la qualité des milieux aquatiques		2019-07-11

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable.

Cet avis porte le numéro DQMA-17708

- Thématiques abordées : caractérisation et gestion des sédiments
- Référence à l'étude d'impact : QC 3.2 Document réponse à la troisième série de questions, octobre 2020
- Texte du commentaire : L'initiateur a fourni l'information demandée concernant la caractérisation des sédiments et leur gestion. Étant donné que la qualité des sédiments ne sera pas connue avant leur excavation, nous rappelons les éléments suivants :

Des mesures de précaution devront être appliquées afin de réduire les risques d'impact sur la vie aquatique associés à une éventuelle contamination des sédiments. Ainsi, tous les travaux dans le milieu aquatique impliquant la manipulation de sédiments doivent être effectués de façon à limiter la mise en suspension des sédiments et, par le fait même, l'exposition des organismes aquatiques aux contaminants. Au besoin, le recours à un rideau de confinement doit être envisagé si des travaux sont effectués à l'extérieur des batardeaux. La non-dégradation de la qualité de l'eau durant les travaux sera vérifiée notamment par le suivi des matières en suspension.

Dans l'éventualité où des sédiments excavés seraient utilisés comme matériau de remblai dans le milieu aquatique, les teneurs mesurées doivent être comparées aux critères de qualité des sédiments; seuls les sédiments dont les teneurs sont inférieures à la concentration d'effets occasionnels (CEO) pourront être utilisés à cette fin.

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Lise Boudreau	Analyse des impacts sur le milieu aquatique	APPROUVÉ PAR LISE BOUDREAU	2020-10-20
David Berryman pour Caroline Boiteau	Directrice de la qualité des milieux aquatiques	APPROUVÉ PAR DAVID BERRYMAN	2020-10-20

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable tel que présenté

Cet avis porte le numéro DQMA-18698.

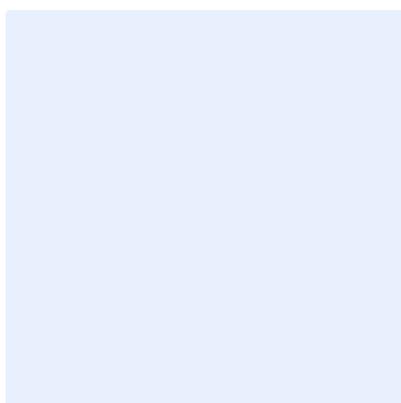
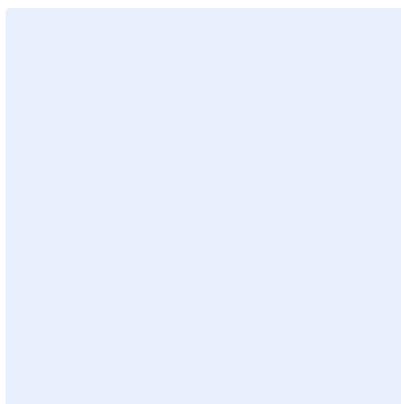
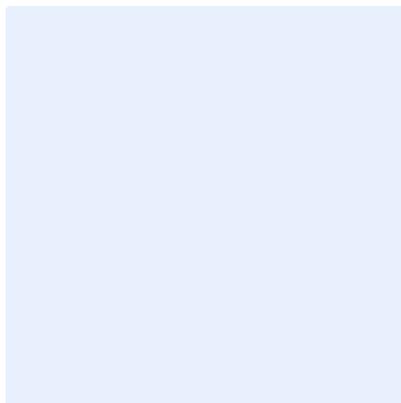
Le projet est acceptable étant donné que les éléments suivants seront précisés lors de l'autorisation ministérielle :

- la gestion des eaux de décantation des sédiments dragués, de façon à ce que l'eau qui sera éventuellement retournée au milieu soit de qualité suffisante pour ne pas entraîner d'impacts importants sur la vie aquatique;
- les mesures visant à limiter l'augmentation des matières en suspension dans le milieu aquatique lors des travaux.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Lise Boudreau	Analyste des impacts sur le milieu aquatique	APPROUVÉ PAR LISE BOUDREAU	2022-07-15
Marion Schnebelen	Directrice de la qualité des milieux aquatiques	APPROUVÉ PAR MARION SCHNEBELEN	2022-07-15
Clause(s) particulière(s)			
Cliquez ici pour entrer du texte.			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

AVIS D'EXPERT AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PRÉSENTATION DU PROJET		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Réparation des piles du pont Charles-De-Gaulle entre Montréal et Terrebonne	
Demandeur	Ministère des Transports	
Coordonnées du projet	45°42'8.00"Nord, 73°30'31.71"Ouest	
Numéro de dossier	3211-02-285	
Numéro d'intervention	300775576	
IDENTIFICATION		
Date de la demande d'avis	5 juillet 2022	
Date attendue	2022-07-19	
Analyste responsable	Gérard Denis	
Direction régionale	Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques	
Coordonnées	675, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7	
Numéro de téléphone	(581) 993-0494	

MISE EN CONTEXTE DU PROJET

Section à remplir au besoin.

Expliquez brièvement le projet pour faciliter la compréhension des enjeux.

Le projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle en est actuellement à l'étape de l'analyse environnementale. Le rapport qui sera produit dans le cadre de cette étape permettra d'encadrer l'ensemble des travaux à réaliser.

AVIS D'EXPERT

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

ENJEUX

Section à remplir au besoin.

Ciblez les enjeux du projet liés à la demande d'avis.

Impacts sur la faune et la flore

QUESTIONS

Inscrivez les questions spécifiques à la demande d'avis.

Les réponses transmises par l'initiateur sont-elles complètes?

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

Indiquez uniquement les documents pertinents à la demande d'avis.

N/A

***AVIS D'EXPERT
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE***

AVIS D'EXPERT AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

AVIS D'EXPERT

IDENTIFICATION DE L'EXPERT	
Date de l'avis	2020-07-12
Professionnel responsable	Marie-Michèle Gagné, ing.
Direction ou service	Direction de l'expertise en réduction des émissions de GES
Coordonnées	675, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7
Numéro de téléphone	Cliquez ici pour entrer du texte.
Signature de l'expert	
Signature du directeur	 Pour Carl Dufour
L'avis, les questions et/ou les recommandations formulées dans le cadre de votre analyse doivent répondre aux enjeux et aux questions adressés par la Direction régionale.	

AVIS

Le MTQ avait estimé les émissions de GES entre 1 469 à 1 496 tonnes éq. CO₂ pour la phase de construction du projet (82 semaines). L'estimation est basée sur les émissions d'un projet comparable, selon le MTQ, réalisé au pont Le Gardeur. Les équipements suivants ont été pris en compte : machinerie, outils manuels, barges, embarcations et génératrices, ainsi qu'au transport des pierres.

L'estimation a été revue afin d'inclure le transport de tous les matériaux (excavation et remblayage), comme demandé. L'estimation globale varie entre 1 473 et 1 509 tonnes éq. CO₂.

Concernant les mesures d'atténuation, le MTQ exigera à l'entrepreneur de maintenir en bon état la machinerie utilisée durant les travaux et sensibilisera le personnel du chantier à l'importance d'éviter de laisser fonctionner inutilement les moteurs des véhicules et de la machinerie. Ces mesures reprennent les mesures d'atténuation P3 et P11 présentées dans l'étude d'impact.

Comme mentionné dans le document de réponses, le MTQ précise qu'il n'existe pas encore de version électrique intéressante de la machinerie lourde nécessaire à la réalisation de ces travaux.

La DER considère que le document de réponses traite, de manière satisfaisante, les sujets qu'il doit aborder.

Conformément au champ d'expertise de la DER, les commentaires portent uniquement sur le volet des émissions de GES du projet

AVIS D'EXPERT AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

QUESTIONS/RECOMMANDATIONS

Si des questions/recommandations doivent être adressées au demandeur, veuillez les formuler en respectant les « Consignes sur les questions » détaillées dans le « Guide de rédaction d'une DI (demande d'information) ».

Il est possible que les questions/recommandations formulées par l'expert soient utilisées pour rédiger les conditions qui seront imposées dans l'autorisation ministérielle. Aussi, celles-ci doivent être rédigées en respectant les balises énumérées dans le document «Balises Conditions et engagements».

L'avis d'expert peut également être utilisé dans le cadre d'un refus. Les références légales et réglementaires sont par conséquent essentielles pour adresser des questions/recommandations au demandeur.

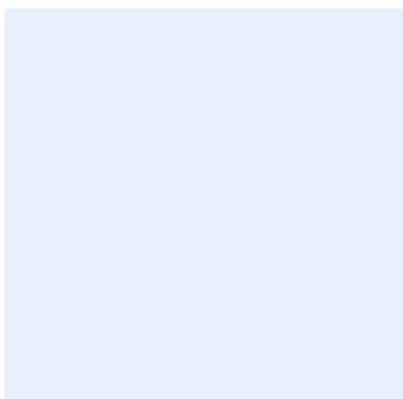
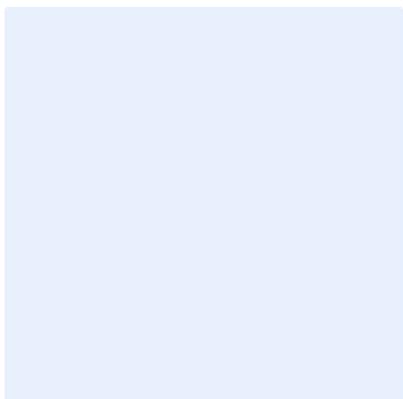
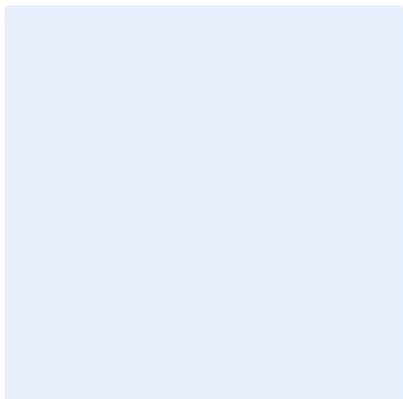
Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

FIGURES, TABLEAUX, GRAPHIQUES

Section à remplir au besoin.

Ajoutez les figures pertinentes à l'avis.



**AVIS D'EXPERT
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

ANNEXE

Section à remplir au besoin.
